



ASSEMBLÉE NATIONALE

3^e SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 54

Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec

Présentation

Présenté par
M. Roger Bertrand
Ministre délégué au Revenu



Éditeur officiel du Québec
1996

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi modifie la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de donner suite à la déclaration ministérielle du ministre des Finances, prononcée le 19 juin 1996, à l'effet d'augmenter de 0,4 % le taux de cotisation au régime de rentes du Québec pour le porter à 6 % et ce, à compter du 1^{er} janvier 1997.

Projet de loi n° 54

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'article 44.1 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) est modifié par le remplacement de « et de 5,6 % pour l'année 1996. » par « , de 5,6 % pour l'année 1996 et de 6,0 % pour l'année 1997. ».
- 2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).